

Assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent en santé et sécurité au travail (SDC)

Public

- ✓ Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1 du code du travail).
- ✓ Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME de moins de 300 salariés.

Objectifs

- ✓ Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS :
 - situer l'entreprise au regard de la prévention des risques, • repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés,
 - identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques,
 - contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention, etc.),
 - situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Durée formation (hors travail intersession)
21 heures

Durée Travail intersession
7 heures

Nombre de personnes
De 1 à 12 personnes

Contact
Stéphane SIMON
06.14.21.21.38

Pré-requis

- ✓ Comprendre, lire, écrire.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Méthode heuristique : Apport d'information théorique sous forme affirmative et/ou interrogative avec échanges sur les retours d'expérience des salariés
- ✓ Méthode démonstrative et applicative : Etudes de cas et exercices
- ✓ Méthode applicative : Retour sur la mise en pratique lors de l'intersession

Contenu de la formation

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différents enjeux : humains, financiers et économiques. ✓ Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux. ✓ Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent. ✓ Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST. ✓ La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action. |
|--|--|

Modalités, délais d'accès et tarifs

- ✓ Modalité d'accès : Formation professionnel continue
- ✓ Date : A date fixe.
- ✓ Tarifs : Selon grille des tarifs.
- ✓ Possibilité de passage par bloc : Non
- ✓ Equivalence et possibilité de poursuite de parcours : Non concerné

Modalité d'évaluation et document(s) post formation

- ✓ Document(s) fin de formation : Attestation de formation validant les acquis de la formation
- ✓ Evaluation formative : Mise en situation professionnelle et questionnaires ou questionnements lors du parcours de formation
- ✓ Evaluation sommative : QCM et études de cas
- ✓ Intitulé exacte de la certification : Non concerné
- ✓ Code RNCP / RS : Non concerné
- ✓ Nom du certificateur : Non concerné
- ✓ Date d'échéance de l'enregistrement : Non concerné